

OFFRE FERME ET IRREVOCABLE D'ACHAT

1) Nom et Prénom : **Né(e) le :** / / **A :**

N° carte d'identité : N° de registre national :

Adresse domicile :

Tél privé : / G.S.M. : /

Adresse mail : Etat civil :

2) Nom et Prénom : **Né(e) le :** / / **A :**

N° carte d'identité : N° de registre national :

Adresse domicile :

Tél privé : / G.S.M. : /

Adresse mail : Etat civil :

NOTAIRE :

Ci-après dénommé(s) « l'acquéreur »,

Soumet par la présente une offre ferme et irrévocabile d'achat pour le bien suivant :

....., bien connu du preneur pour l'avoir visité.

Au prix de : EUR à majorer des «frais notariaux», droits d'enregistrement et/ou TVA, frais de mesurage, plan, bornage et d'acte de base s'il y en a. Le bien sera vendu pour quitte et libre de toute hypothèque à l'acte authentique.

La présente offre d'achat est valable pour une durée de 10 jours à dater de la date de signature de celle-ci par l'acquéreur.

Cette offre est faite sous la condition suspensive d'obtention d'un crédit hypothécaire d'un montant de EUR auprès de l'organisme bancaire de l'acquéreur et ce pour une durée de jours calendriers à dater de l'acceptation de l'offre par le propriétaire.

Au terme de ce délai, à défaut pour l'acquéreur de fournir la preuve du refus du crédit émanant de minimum deux organismes financier ou à défaut de prouver qu'il a fait le nécessaire pour l'obtention du crédit en temps utile et après une mise en demeure restée sans suite durant un délai de quinze jours, une somme forfaitaire égale à dix pour cent du prix de vente reviendra au vendeur à titre d'indemnité et à l'exclusion de toute autre.

La présente offre d'achat signée pour acceptation par le vendeur dans le délai de validité précisé ci-dessus engage définitivement et irrévocablement les signataires de celle-ci.

Un compromis de vente sera signé par les parties et un acompte de 10 % du prix de vente avec un minimum de 7500 EUR sera versé par l'acquéreur à l'Etude de son Notaire dans les 5 jours ouvrables de la signature du compromis de vente. A défaut pour l'acquéreur de respecter ces conditions de signature et de versement de l'acompte, la vente sera réputée nulle et non avenue, les parties seront libérées de leurs engagement et le bien pourra être remis en vente. Cette condition est stipulée dans l'intérêt du vendeur qui pourra seul s'en prévaloir.

Fait à le / /

Signature(s) acquéreur(s), lu et approuvé

Signature(s) vendeur(s), lu et approuvé